

1 copie contact M. Boumpy -
1 orig + 1 copie contact et de l'idée loup
1 copie dossier Stade-départ
1 copie archives - unilatérale de l'idée

20.11.57

Département de la
Charente-Maritime

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

**Aménagement du
Stade Municipal.**

Séance du 6 Mai
1957

57057

L'an mil neuf cent cinquante sept, le six mai 1957,
le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de M. Max Brusset, Député Maire en session
ordinaire d'après convocations faites le 2 Mai 1957

Etaient présents : MM. Brusset, Seugnet, Reutin, Castelnaud
Couzinot, Gausse, Pouget, Laurent, Guillaud, Counil, Brotreau, Barrière
Domecq, Etcheber, Bourdeille, Narteau, M^{lle} Fouché, MM. Rochedereux,
Grussenmeyer, Dufour, Papou, Guichacou.

Représentés : M. Barrot par M. Reutin

Les Conseillers présents formant la majorité des membres
en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du
5 Avril 1894 procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire
pris dans le sein du Conseil.

M. Etcheber ayant obtenu la majorité des suffrages a été
désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. ETCHEBER rapporte que la Municipalité de Royan
dispose, pour l'édification du Parc des Sports, d'un terrain de
forme trapézoïdal d'une surface d'environ 50.000 m². cadastré
sous le n° B 165.

Selon les estimations de l'architecte, le montant de
la dépense serait de l'ordre de 76 millions d'honoraires sur
lesquels peut être envisagée une subvention de l'ordre de
27.505.000 Frs.

M. BONNEFOY a poussé son étude très au-delà de l'es-
quisse et présente un plan sur lequel sont indiquées les diffé-
rentes réalisations envisagées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les plans exposés,

Vu le rapport de M. ETCHEBER,

- approuve dans son ensemble le parti adopté par M. BONNEFOY
sous réserve que l'estimation soit exacte,

- approuve les modifications de détail demandées par la Commis-
sion des Sports,

.../...

.../...

- ratifie le choix de M. BOURNEFOY comme architecte du Stade Municipal,
- autorise M. le Maire à signer le contrat devant intervenir.

Fait et délibéré à Royan les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre M. les membres présents.

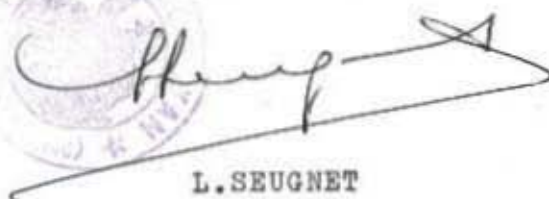
POUR EXERCERAIT COMPORSE,

Pr. le Député-Maire :
L'Adjoint délégué,



VU
ROCHEFORT S/MER le 12 Novembre 1957
Le Sous-Préfet
signé:illisible

Pour copie conforme
Mairie de Royan, le 19 nov. 1957
Pr le Maire
1^{er} Adjoint Délégué,



L. SEUGNET

CONSTRUCTION DU STADE MUNICIPAL

CONTRAT d'ARCHITECTE

Entre : M. Max BRUSSET, député-maire de la ville de Royan,
autorisé par délibération du Conseil Municipal
en date du 6 Mai 1957,

Et : M. BONNEFOY Claude, architecte D.P.L.G., 51 Front de Mer à Royan,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1er. - Monsieur BONNEFOY est chargé en qualité d'architecte de la construction des installations sportives du Stade Municipal telles qu'elles résultent du programme qui lui a été fourni et de l'esquisse qu'il a présentée, dans la limite des crédits qui lui ont été indiqués.

ARTICLE 2. - La construction écart assurée et subventionnée avec le concours du Ministère de l'Éducation Nationale (Direction de la Jeunesse et des Sports) M. BONNEFOY prendra tous les contacts nécessaires avec cette administration en vue de l'obtention des subventions de l'État.

ARTICLE 3. - M. BONNEFOY recevra les honoraires prévus par le décret 49.163 du 7 Février 1949 publié au J.O. du 3 Février 1949, soit :

5 % jusqu'à 20.000.000 de francs
4 % au-dessus de 20.000.000 de francs

qui seront répartis conformément aux dispositions du décret sus-vié.

ARTICLE 4. - Le présent contrat est exempt des formalités d'enregistrement conformément au décret 54-1518 du 30 Décembre 1954 publié au J.O. du 1er Janvier 1955.

Royan, le 11 Juin 1957.

Pr. le Député-maire :
L'Adjoint délégué,

L'architecte,

VU
ROCHEFORT S/MER le 12 Novembre 1957
Le Sous-Préfet
signé: illisible

POUR COPIE CONFORME
Mairie de Royan, le 19 novembre 1957
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,